Ami du Clergé du 16 août 1951

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Lectures sur l'Eucharistie. — « La Communion des cœurs dans la Fraction du pain » : V. L'égoïsme autour de la table, 249.
Petits prônes sur les Commandements. — 4e commandement de Dieu : XII. Devoirs des parents. D. — La Correction, 251.
Discours de Mariage. — La divinisation de l'amour conjugal, 252.
Sermon de charité. Pour l'Œuvre des Tabernacles. — Au service de Jésus Eucharistie, 253.

LECTURES SUR L'EUCHARISTIE

La Communion des cœurs dans la Fraction du pain

V

L'ÉGOÏSME AUTOUR DE LA TABLE [1]

I. — Dans la Ire Epître aux Corinthiens, S. Paul blâme les Corinthiens de ce que leurs assemblées « tournent à leur détriment et non à leur bien » (XI, 17).

« Lorsque vous vous réunissez, leur dit-il, ce n'est pas là manger le Repas du Seigneur. Chacun, en effet, en se mettant à table, commence par prendre son propre repas, et tel a faim, tandis que tel autre est ivre. N'avez-vous donc pas votre maison pour manger et boire ? Ou méprisez-vous l'assemblée de Dieu ? Et voulez-vous faire honte à ceux qui n'ont rien ? Que vous dirai-je ? Vous louerai-je ? Non, je vous blâme en cela.

« Car j'ai reçu moi-même du Seigneur ce qu'à mon tour je vous ai transmis : c'est que le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, et ayant rendu grâces, le rompit et dit : « Ceci est mon corps, lequel est pour vous. Faites ceci en mémoire de moi. » Pareillement, aussi le calice, après avoir soupé, disant : « Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang. Faites ceci, toutes les fois que vous boirez, en mémoire de moi. » Chaque fois, en effet, que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

« C'est pourquoi quiconque mange le pain ou boit la coupe du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. Mais que chacun s'examine soi-même, et mange ainsi de ce pain et boive de cette coupe. Car celui qui mange et boit, s'il ne discerne pas le Corps, mange et boit sa propre condamnation. C'est pour cela que beaucoup parmi vous sont infirmes et malades, et qu'un certain nombre sont morts. Or, si nous montrions du discernement, nous ne serions pas condamnés. Mais étant jugés par le Seigneur, nous sommes corrigés, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. Ainsi, mes frères, quand vous vous réunissez pour manger, attendez-vous les uns les autres. Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous assembliez plus pour votre condamnation » (I Cor., XI, 20-34).

[1] Dans le texte original, il y a : *die Eigenbröteler*, littéralement : *ceux qui veulent leur pain à eux.*

Dans le repas-de-charité *(Agape)* que célébrait la communauté de Corinthe, les riches apportaient des aliments non pour eux seuls, mais aussi pour ceux qui ne pouvaient rien apporter. C'était un repas de charité envers le prochain et sanctifié par la présence invisible du Christ, dans lequel tous étaient considérés, qu'ils aient apporté quelque chose ou non. Quelques membres de la chrétienté (par exemple les esclaves) ne pouvaient venir que tard, car ils devaient travailler jusqu'à la nuit. A leur arrivée, le repas pouvait commencer. L'Agape et la célébration eucharistique qui s'y ajoutait, le Repas du Seigneur, se faisaient alors à une heure tardive. Les siècles ultérieurs reportèrent la célébration de l'Eucharistie aux heures matinales.

Les paroles de S. Paul ont pour but de renouveler l'esprit de charité et de concorde. Il donne à son langage une force particulière par le rappel de la dernière Cène. Le Christ avait alors donné le modèle de l'amour agissant. L'esprit de la dernière Cène devait être aussi l'esprit de l'Agape et de l'Eucharistie. Si l'Agape n'est pas imprégnée de cet esprit, le Repas du Seigneur ne le sera pas non plus. Il ne pourra plus alors s'appeler vraiment le Repas du Seigneur. « Lors donc que vous vous réunissez, ce n'est pas là manger le Repas du Seigneur » (℣. 20).

D'après S. Paul, il n'y a plus de véritable Repas du Seigneur, dès que l'amour-propre, l'égoïsme a provoqué la division. Celui qui se met à table, ne peut plus attendre les autres, il prend ce qu'il a apporté et il se rassasie, il ne pense qu'à soi et n'a plus aucun regard pour les autres. Il pousse l'inconvenance si loin qu'il s'enivre alors que d'autres ont faim. C'est tout autre chose que l'amour exigé pour le Repas du Seigneur.

* *

2. — L'égoïsme de la table sans égard, et le Repas du Seigneur sont des choses inconciliables. Un égoïste de cette sorte pourrait bien dire qu'il garde la volonté de concorde, par le seul fait de sa présence au lieu de réunion. Mais la présence dans un même lieu ne réalise pas l'unité. C'est *l'esprit* qui fonde la véritable communauté. L'esprit exige que nul ne veuille avoir quelque chose en son privé, séparément et isolément des autres, mais bien que chacun prenne et jouisse en esprit de communauté avec les autres. Quiconque par conséquent apporte des provisions pour le repas, doit aussi les offrir pour le repas commun. L'offrande des provisions doit être l'expression du sentiment intime, qui tend à servir les autres dans un amour donateur. Mais celui qui n'apporte des provisions que pour se rassasier lui-même, ne possède point la mentalité juste et convenable. D'après la volonté du Christ, chaque geste, dans son Repas, doit donner une expression à l'unité de ses disciples. C'est pourquoi, déjà le fait de s'assembler est significatif car il traduit une réunion dans l'esprit du Christ ; la participa-

tion à la même table avec les mêmes aliments et la même boisson est encore un signe plus clair de l'unité. Mais cette unité est exprimée au suprême degré par le Pain qui voile et contient le Corps du Christ et, par lui, cette unité, on l'a dit, est réalisée.

Quiconque par conséquent vient à cette célébration avec des sentiments de division, en ruine les fondements. Le Christ a prescrit de se réconcilier d'abord avec son frère, avant « d'offrir son présent » (Mat., v, 24). La communauté en esprit d'amour doit déjà exister, *avant* que cette communauté soit célébrée dans le Repas du Seigneur et que la Communion soit faite avec le Christ et sa société. L'Eucharistie illumine, ennoblit et confirme de la sorte l'esprit communautaire préexistant. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les relations qui existaient entre l'Agape et l'Eucharistie, dans la communauté de Corinthe et dans la chrétienté primitive. En toute hypothèse, il faut recueillir, dans les paroles de S. Paul un blâme, frappant le manque d'unité intérieure et extérieure ; en tout cas, l'égoïsme est en opposition avec l'esprit communautaire et l'esprit d'amour est une condition préalable de la communion.

* *

3. — Les versets cités de I Cor. ne sauraient être envisagés *seulement* comme une preuve de l'institution du Sacrement de l'Autel, car ce ne serait pas épuiser tout leur sens.

Pourquoi S. Paul ne peut-il pas louer les Corinthiens ? Parce qu'ils ont radicalement annulé *l'intention* dans laquelle le Christ a institué la sainte Cène. L'intention du Christ était, non pas de leur donner une nourriture commune, mais *son propre* Corps. Le « propre repas » — *idion deipnon* — le repas égoïste, du ℣. 21, est en opposition directe avec le « Repas du Seigneur » — *kyriakon deipnon*. S. Paul appuie sur ce terme « le Seigneur » ; il souligne : « Ceci est mon Corps » (24), « le Calice dans mon Sang » (25) : « faites ceci en mémoire *de moi* (26). Le but de ce repas n'est pas de « rafler » quelque chose égoïstement pour soi, mais d'*annoncer* le plus haut degré de dévouement, « *la mort* du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne » (26). Quiconque veut célébrer le mémorial du Seigneur, qu'il songe au Sauveur offert sur la croix, dans une volonté surhumaine de don de soi, dans un sacrifice qui va jusqu'au complet anéantissement de soi-même (Philip., II, 8). L'égoïsme rend indigne du Christ devenu Victime, indigne de la Chair et du Sang du *Seigneur*. Il reçoit dignement cette nourriture, celui qui la reçoit comme le Corps du Seigneur ; il la reçoit indignement, celui qui, pour apaiser *sa* faim, prend cette nourriture ou même simplement la traite comme faite pour cela. Le ℣. 33 donne la conclusion de toute cette exhortation : « Attendez-vous les uns les autres » ! c.-à-d. exercez la charité !

Le récit du Repas du Seigneur doit être mis en rapprochement à la fois avec le chap. XII, concernant les divers dons du St-Esprit et les fonctions diverses au sein de l'Eglise, et avec le chap. XIII qui traite de la grande pensée de la charité. C'est qu'il faut également éviter la recherche de soi dans les dons de la grâce : « A chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune » (XII, 7).

Les versets cités du chap. XI et tout le chap. XII ne sont qu'un préambule pour le chap. XIII, pour le *Cantique de la Charité*. On peut établir l'ordonnance de cette partie de la Ire aux Corinthiens :

XI, 17-34. *Le Repas du Seigneur* : pas d'égoïsme, mais une attention aimante pour la Communauté.
XII, 1-11. *Dons de la Grâce* : Ne pas les employer pour soi, mais pour le bien de la Communauté.
XII, 12-31. *Articulation dans le Corps* : Ne pas s'isoler, mais songer à sa responsabilité envers la Communauté.
XIII. *Cantique de la Charité* : Vous ferez tout cela et bien plus encore, si vous avez l'esprit de cette charité !

Dans ce Cantique de la Charité, toutes les prières et exhortations de l'Apôtre se trouvent résumées. L'éloge de l'Amour éclate comme le soleil à l'aurore ! Tous les devoirs imposés au chrétien par l'esprit communautaire se tirent de cet amour et s'y ramènent. L'esprit de la communauté chrétienne est un esprit de charité, qui s'allume à la charité du Christ et au Testament de son Amour, le Sacrement de l'Autel. Les plus grands talents et même les plus hautes réalisations ne peuvent pas remplacer cet amour et l'empêcher d'être nécessaire. Même la connaissance de toutes les langues du monde ne serviraient à rien (« si je parle les langues des hommes et celles des anges », XIII, 1), pas davantage le fait de « distribuer tout ce qui m'appartient » (3). Par là, l'Apôtre revient au Repas-de-Charité (Agape), comme s'il disait : « La bienfaisance exercée dans l'Agape doit être faite dans un esprit droit. La marque de cet esprit, c'est la charité, « qui n'est pas malséante » et « qui ne recherche pas son avantage » (5).

* *

4. — D'après le texte du récit de la Cène et d'après les avertissements qui y sont rattachés, la mentalité qui consiste à ne rechercher *que soi* rend indigne de la Communion. Est-ce donc que le manque d'égards avec lequel les riches apportaient leurs provisions au repas communautaire, était un péché ayant pour conséquence, pour eux, *une communion indigne* ? La réponse à cette question est donnée aux ℣℣. 33 et 34 du chap. XI : « Ainsi, mes frères, lorsque vous vous réunissez pour manger, *attendez-vous* les uns les autres ! Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous assembliez pas *pour votre condamnation.* »

Relisons maintenant le ℣. 21 : « Chacun, en se mettant à table, commence à prendre

son *propre repas* » et le ℣. 29 : « Celui qui mange et boit, s'il ne discerne pas le Corps, mange et boit *sa propre condamnation.* » Donc celui qui n'attend pas, mais qui se jette avidement sur les aliments comme sur une nourriture commune, devient coupable en raison d'une réception indigne ! Il ne s'agit donc pas de peu de chose, dès que, dans la communauté chrétienne, la charité et la concorde entrent en jeu. Cet égoïsme rend indigne de la Communion. S. Paul part de ce péché, pour dresser des prescriptions générales pour la digne réception de l'Eucharistie. Saint Paul n'est-il pas un juge trop sévère lorsqu'il prononce une telle sentence ? Il ne juge pas trop sévèrement, parce qu'il condamne des gens qui ne distinguent pas le Corps du Seigneur d'un pain quelconque, en sorte qu'ils ne se soucient aucunement du Seigneur ! Ils méprisent l'Eglise de Dieu (℣. 22 : « Ou méprisez-vous donc l'assemblée de Dieu ? ») et ils montrent une conduite en contradiction avec l'intention du fondateur de l'Eglise.

Ils apportent la division, où doit exister l'unité. Ils pèchent contre l'esprit dans lequel les fidèles doivent se réunir et célébrer le Repas ; en soustrayant aux attardés les aliments, ils enlèvent à la Cène son essence, la communauté de l'amour ! Le Repas des Corinthiens ne produit pas la concorde, mais le schisme, la division, la discorde. La communauté des Corinthiens n'a plus ni centre d'union ni fondement. Mais Dieu veille sévèrement sur ses chrétientés, et il frappe d'infirmité les éléments qui troublent et divisent : « C'est pour cela que beaucoup parmi vous sont infirmes et malades et qu'un certain nombre sont morts » (℣. 30). Des maladies, des accidents mortels, telles furent les punitions infligées aux Corinthiens pour n'avoir pas su préserver l'unité et la droiture de l'esprit ! Quiconque, par conséquent, ne veut pas subir les châtiments divins, « qu'il s'examine soi-même » (℣. 28), pour savoir s'il s'approche de la Table du Seigneur dans l'esprit qui convient. Dieu châtie celui-là au moyen de peines temporelles [2]. Par ce mot : « un certain nombre sont morts », parce qu'ils manquaient du sens communautaire indispensable, nous sommes conduits à penser à Ananie et Saphire, dont Pierre, dans les Actes, prononça la sentence. Nous en parlerons au chapitre suivant.

Ainsi, deux autorités majeures, les princes des apôtres Pierre et Paul, proclament, avec toute la gravité et tout le poids de leur titre, que la communauté chrétienne repose sur l'esprit de charité et de concorde et que par cet esprit elle se maintient, ou tombe !

[2] Au ℣. 32, l'Apôtre ajoute cette parole consolante que Dieu ne veut que corriger et non pas condamner éternellement, voir aussi III, 15 et V, 5.

PETITS PRONES SUR LES COMMANDEMENTS

4e commandement de Dieu

XII

Devoirs des parents :

D. — LA CORRECTION

Mes frères,

Le Livre des Proverbes donne aux parents un avertissement sérieux au sujet de la correction nécessaire aux enfants : « Celui qui ménage la verge hait son fils, mais celui qui l'aime le corrige de bonne heure » (XIII, 24). Et, quelques chapitres plus loin, le sage roi insiste : « Ne soustrais pas ton enfant à la discipline ; si tu le frappes de la verge, il ne mourra pas. Tu le frapperas donc, et de l'enfer tu délivreras son âme » (XXIII, 13-14).

Cette recommandation peut paraître quelque peu absolue. Il convient donc d'en préciser la portée et de montrer : 1° que la correction, même corporelle, s'impose parfois ; mais 2° qu'elle doit être juste et opportune ; et 3° qu'en toute hypothèse elle exclut la colère, la grossièreté et l'inconstance d'humeur.

I. — *Nécessité d'une correction, même corporelle*

Si l'enfant n'avait pas de défaut, s'il n'ignorait pas le plus souvent ses défauts, et surtout s'il était accessible aux raisonnements persuasifs, une répression vigoureuse de ses fautes ne s'imposerait pas. Mais *l'Emile* de Jean-Jacques Rousseau n'existe pas. L'enfant apporte en naissant des dispositions physiologiques susceptibles de dégénérer en habitudes vicieuses, dont il ne se rendra pas compte au début et dont il lui sera bien difficile de se corriger plus tard. C'est donc dans le tout jeune âge qu'une correction, proportionnée toutefois à la faiblesse de l'enfant, intervient le plus opportunément et le plus efficacement. Elle est souvent le seul moyen de dresser le petit animal qu'est encore l'enfant dans les années qui précèdent l'éveil de la raison. Mais une fois que cet enfant peut comprendre, la correction devra lui être appliquée avec d'autant plus de ménagements qu'il s'attachera davantage à éviter la faute pour laquelle on le punit. Mais, au contraire, si l'on constate une volonté arrêtée de récidiver, surtout à l'insu des parents, ceux-ci devront se montrer plus sévères. La sévérité toutefois ne consiste pas nécessairement à frapper plus fort : elle saura adapter les punitions aux tempéraments et aux tendances et punir une faute caractérisée par la pratique obligée d'un acte contraire. A la gourmandise, la correction opposera la privation d'un dessert désiré ; à la paresse, un devoir supplémentaire ; à un manque de respect, l'obligation de demander pardon ; à un petit vol, une restitution prise sur la tirelire personnelle ; à un mensonge, l'aveu par écrit de la faute, aveu qui sera détruit si l'enfant se corrige ; à l'é-

goïsme, les jeux en compagnie de nombreux camarades avec lesquels on devra partager ses jouets... Avec un peu de perspicacité et sans négliger pour autant la verge dont parle Salomon, et à laquelle il sera bon de revenir de temps en temps, les parents pourront, par ces artifices, « corriger » les défauts de leurs enfants, et ce sera là la correction dans le meilleur sens du mot.

II. — *Correction juste et opportune*

Mais il est extrêmement important que la justice préside à cette correction. L'enfant est très sensible au manque de justice. S'il est frappé, il faut qu'il sente qu'il est frappé justement. Justement, tout d'abord, parce qu'il l'aura mérité. Et c'est pourquoi, avant de frapper un enfant, il sera toujours bon de l'interroger et de le questionner sur le mobile de son acte. Plus d'une fois, on s'apercevra que le « coupable » l'est beaucoup moins qu'on ne le pensait et qu'il a quelquefois commis une action répréhensible pour un motif qu'il estimait honorable. Justement, ensuite, parce que cet interrogatoire préliminaire ayant donné des indications positives, on proportionnera la punition à la faute, en le faisant remarquer à l'enfant lui-même.

La correction devra être faite opportunément. « Il y a, dit l'Ecclésiaste, temps pour tout et un moment pour chaque chose ». C'est surtout quand l'enfant entre dans l'adolescence qu'on peut craindre qu'une correction donnée sans mesure et publiquement ne soit plus nuisible qu'utile. Un jeune adolescent commence déjà à prendre conscience de sa dignité d'homme. Les parents qui sauront attendre le moment opportun de punir et qui corrigeront les coupables dans l'intimité de la famille, gagneront le cœur de leurs enfants.

III. — *Correction sans colère, ni grossièreté, ni inconstance d'humeur*

La correction donnée à l'enfant, surtout si c'est une correction personnelle, produira d'autant plus d'effet qu'elle aura été infligée, avec fermeté sans doute, mais sans mouvement de colère. La colère diminue toujours la valeur et la portée de la réprimande qu'elle accompagne. La fermeté sans passion l'augmente et lui confère un surcroît d'efficacité.

A plus forte raison, la réprimande, la punition infligée à l'enfant coupable, devront être exemptes de toute grossièreté. En injuriant l'enfant, en lui appliquant des termes orduriers et dignes d'un corps de garde, le prestige paternel a vite fini de sombrer et l'enfant perd tout respect à l'égard des parents. Tel père, tel fils.

Enfin, l'inconstance d'humeur est peut-être le plus grand obstacle à l'efficacité de la correction. Une colère, des paroles grossières qui, devant les larmes — peut-être hypocrites — de l'enfant qu'on réprimande, se muent rapidement en caresses et en gestes de consolation, ne feront qu'aggraver le mal et loin de corriger l'enfant lui apprendront simplement à jouer la comédie. Correction juste, ferme, constante, toujours égale à elle-même, voilà le secret de la réussite.

* *

Vous le sentez comme moi, l'éducation de vos enfants est chose délicate et difficile. Corrigez vos enfants quand ils le méritent ; mais corrigez-les de manière à vous faire estimer et aimer d'eux davantage. La verge est utile et nécessaire quelquefois ; l'affection et la prudence le sont toujours. Ainsi soit-il.

DISCOURS DE MARIAGE

LA DIVINISATION DE L'AMOUR CONJUGAL

Mademoiselle, Monsieur,

Le Mariage est une vocation, c.-à-d. un appel de Dieu à un don total, dans l'amour du Christ.

Cet appel, vous savez comment il a retenti dans vos deux cœurs le jour où ils ont perçu cet émoi très doux qui vous a fait comprendre que la divine Providence vous avait créés l'un pour l'autre. Vous avez cédé à cet attrait réciproque, vous vous êtes promis l'un à l'autre, comme le dit le vieux mot français si touchant : « ma promise ». Autrement dit, vous vous êtes fiancés en toute loyauté, ce qui revenait à vous imposer un temps de noviciat, pour vous éprouver l'un l'autre dans de chastes et pieuses rencontres, sous la surveillance — oh ! combien libérale — de vos parents. Et voici venu, puisque l'expérience a été concluante, le moment de réaliser vos promesses, et de vous donner à jamais l'un à l'autre devant Dieu et en lui.

Vos mains enlacées, vos anneaux échangés, vont, dans un instant, signifier solennellement cette donation réciproque, qui transfigurera vos deux vies en les unissant indissolublement.

* *

Car d'abord vous allez vous enrichir et vous compléter l'un par l'autre, puisque vos esprits, vos cœurs, vos deux personnes avec tout ce qu'elles comportent de ressources vont se fondre, s'enrichir l'une par l'autre, se compléter et, en réagissant l'une sur l'autre, se perfectionner le plus heureusement du monde. Mais aussi et surtout, selon le mot de N.-S., « devenus deux dans une seule chair », vous allez réaliser la plus haute ressemblance qu'il soit donné à des chrétiens, en dehors du sacerdoce, de réaliser avec le Christ, notre Sauveur et notre parfait modèle.

Oui, le don réciproque que vous allez vous faire de vos corps et de la totalité de vos deux personnes, consacrées par le baptême, représentera, en votre cas, et reproduira cette union merveilleuse que le Fils éternel de Dieu a réalisée avec notre humanité en s'incarnant dans le sein de la Vierge Marie.

Votre amour qui est déjà une si belle et si grande chose, aux yeux des hommes, va deve-

nir l'écho et le prolongement de l'amour infini qui s'échange éternellement entre le Père et le Fils dans l'Esprit-Saint, de l'amour infiniment généreux qui a entraîné Dieu à créer l'homme et à le racheter en lui donnant Jésus. C'est à quoi pense S. Paul quand il dit aux époux que leur union est un grand mystère, car dans cette union, il y a celle du Christ et de son Eglise. Il signifie par là que le mariage n'est pas seulement un contrat, si saint qu'il puisse être, mais un sacrement. Le Christ nous donne la vie divine par l'intermédiaire de son corps et de son âme d'homme. Ainsi, dans l'union même que vous réaliserez en vous communiquant saintement vos droits d'époux, vous vous communiquerez l'un à l'autre la vie de Dieu, comme le prêtre la communique en administrant les autres sacrements.

Cette vie divine que l'on appelle la grâce, pénétrant profondément votre cœur, l'élèvera donc jusqu'au divin et lui fera porter des fruits d'éternité. C'est vous dire l'incomparable dignité du mariage chrétien et ses exigences rigoureuses. Je les résume en trois mots. Vous devrez vous respecter, vous supporter, vous entr'aider.

* *

Vous respecter. Car vos personnes sont sacrées. Vous ne pouvez vous contenter d'être d'honnêtes païens. Vous êtes, par votre baptême, fils de Dieu. Vous êtes, par votre mariage, unis comme le Christ l'est avec son Eglise. Vous ne pouvez donc pas sans déchoir laisser votre amour traîner dans tous les basfonds de l'instinct. Vous devez le modeler sur l'amour même que le Christ nous a témoigné en venant partager notre existence et en mourant sur la croix. C'est la raison d'être de cette discipline que l'Eglise vous impose au nom de Dieu et qui vous interdit ces manœuvres honteuses qui déshonorent tant de mariages, même chrétiens. C'est dur, direz-vous. Moins que de s'avilir. D'ailleurs, puisque vous pouvez vous donner l'un par l'autre, la grâce d'être purs et forts, une telle discipline, loin de contraindre votre amour, lui donnera des ailes.

Vous supporter. Le mot paraît désobligeant. Mais l'expérience quotidienne vous en fera reconnaître la justesse et l'opportunité. La vie en commun va vous heurter l'un à l'autre. Jusqu'ici, vous n'avez guère vu de vos caractère que le beau côté. Si longues qu'aient été vos fiançailles, elles n'ont pu vous révéler l'un à l'autre comme fera la vie conjugale. Vous allez vous découvrir l'un l'autre. Et il ne faudra pas craindre ce voyage de découverte, cette exploration. Armés comme vous êtes par la grâce du Christ, et modelant votre amour sur le sien, vous saurez vous pardonner réciproquement de n'avoir pas tout à fait les mêmes goûts, les mêmes idées, les mêmes habitudes. Avec beaucoup de patience, vous parviendrez à faire prévaloir l'harmonie sur les discordances. Vous vous roderez l'un l'autre et vous finirez par vous ressembler tellement l'un à l'autre que vraiment vous ne ferez plus qu'un. Cela revient à dire que vous aurez à continuer de vous conquérir l'un l'autre. L'amour n'est pas une flambée soudaine, mais un feu qui s'alimente au jour le jour. Ainsi conçu, ainsi vécu dans la charité du Christ, il ne saurait diminer. Il ne peut que croître et le temps, au lieu de l'user ne fera que le rendre plus fort.

Vous entr'aider, enfin. Car si Dieu, constatant qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul, a donné Eve à Adam, c'est afin qu'à deux ils se soutiennent dans les difficultés et les luttes de l'existence. Il ne s'agit pas seulement de la lutte pour le pain quotidien, devenue si âpre. Vous aurez aussi à lutter contre vous-même, pour rester fidèles à Dieu, vaincre votre nature et conquérir le Royaume. Ce Royaume, nous dit Jésus, souffre violence. Aujourd'hui plus que jamais, car l'atmosphère que nous respirons n'est pas chrétienne, et il faut au chrétien une belle dose de courage pour résister à la vague d'immoralité et de paganisme qui risque de l'emporter. Vous serez donc, l'un pour l'autre, des exemples entraînants de foi et de vertu chrétiennes. Vous aurez, comme le dit si joliment le poète, « chacun deux cœurs pour aimer Dieu ». Ce sera la première fécondité de votre foyer.

* *

Mais il en est une autre que nous vous souhaitons tous. Sans doute, Dieu bénira votre amour. Il vous confiera des enfants pour les élever dans son amour. Ce sera le charme, mais aussi la grande responsabilité de votre vie. Comment y ferez-vous face ? Oh ! tout simplement en vivant devant vos enfants une vie sincèrement, profondément chrétienne. Votre exemple fera plus que les plus beaux discours pour enraciner la foi dans leurs âmes et pour en faire de bons travailleurs, de bons citoyens, de bons fils de l'Eglise.

Voilà mes chers amis, croyez-moi, le secret du bonheur, de ce bonheur que tous ceux qui vous aiment, présents et absents, les vivants et les morts, qui vous voient en Dieu, nous vous souhaitons et que nous prions ce Dieu très bon, auteur de tout don parfait, de vous accorder tout au long de votre vie, à vous et à tous ceux qui naîtront de vous.

SERMON DE CHARITÉ

pour

l'Œuvre des Tabernacles

AU SERVICE DE JÉSUS EUCHARISTIE

Mes frères,

La charité chrétienne est vraiment inépuisable. Alors que l'égoïsme humain serait naturellement enclin à restreindre la part de Dieu, c.-à-d. celle de la bienfaisance, les vrais chrétiens, ceux qui

se rappellent que Dieu jauge leur christianisme à l'étendue de leur charité, songent beaucoup plus à la part qu'ils pourront dispenser aux autres qu'à celle qu'ils se réservent à eux-mêmes. Ils réalisent à la lettre la parole inoubliable de Mgr Gibier : « Nous ne valons que par la place que les autres tiennent dans notre cœur et dans notre vie ».

Ce ne sont d'ailleurs pas nécessairement les manifestations les plus extérieures, les plus voyantes de la charité qui répondent toujours le mieux au désir de N.-S. et de son Eglise. J'en prends à témoin cette « Œuvre des Tabernacles » dont j'ai mission de vous entretenir aujourd'hui et qui a pour but de fournir les objets du culte aux paroisses, spécialement aux paroisses pauvres.

Elle s'acquitte de cette noble tâche avec discrétion et générosité. Pour en comprendre le bienfait, il faut non seulement lire les rapports annuels qui détaillent son activité et attestent son rayonnement intensifié ; il est peut-être nécessaire d'avoir contemplé l'état lamentable de sacristies de campagne où, par suite du manque de chauffage, de l'humidité ou simplement de l'usure, le prêtre n'a pour célébrer la messe que des habits et des linges dont aucun des fidèles ne consentirait à supporter la misère pour son usage personnel. Il faut avoir revêtu soi-même des aubes déchirées et moites qu'on a décrochées au dernier moment d'un fil de fer tendu dans la sacristie. Si les épaules sont glacées, le cœur sacerdotal l'est plus encore, et l'on ne saurait trop bénir les âmes délicates et intelligemment chrétiennes qui consentent sur place ou à distance des sacrifices de temps, d'argent ou de souvenirs chers, pour que Jésus soit traité avec plus de dignité.

Il serait facile de vous émouvoir avec un tel état de choses ; il semble préférable de profiter de cet entretien consacré à l'Œuvre des Tabernacles pour vous montrer dans une sorte de triptyque le sens profond d'une initiative aussi charitable : les associés et les amis de l'Œuvre font-ils autre chose en vérité que perpétuer parmi nous **le geste de Marie**, mère de Jésus, **de Madeleine** et **de Joseph d'Arimathie**, quand ils procurent ou entretiennent les ornements, les vases sacrés et les linges d'autel ? Il nous sera très salutaires, à propos de ces trois personnages, de voir l' « origine évangélique » de l'Œuvre des Tabernacles, ses « réalisations » et la « part qui revient aux fidèles » dans ce ministère spécialement eucharistique.

I. — *L'exemple de Marie*

Voyons d'abord, j'allais dire : comme toujours l'exemple de Marie.

a) Ne doutons pas un seul instant qu'elle ait tenu à honneur de filer de ses doigts agiles les vêtements de Jésus. L'Evangile, il est vrai, ne nous fournit pas de pareils détails. A quoi bon d'ailleurs ? Ne suffit-il pas de se rappeler que Marie était mère et mère de Jésus.

Il nous plaît de penser, et la tradition nous y autorise, que Marie a préparé les langes qui devaient recevoir le corps de l'Enfant Jésus, avec les moyens très rudimentaires dont elle disposait. Elle aurait désiré pour lui les étoffes les plus riches ; mais ne savait-elle pas que Jésus préférerait encore la pauvreté aimante qu'elle lui offrait et les vêtements de pauvre qu'elle avait enrichis des trésors de son cœur ?

Ces vêtements modestes, elle les raccommodera plus tard comme font toutes les mamans qui songent que faire des reprises ou mettre des pièces aux habits de leur enfant, c'est lui prouver qu'on l'aime, beaucoup plus effectivement que par des paroles enflammées, d'autant plus que, pendant tout le temps que dure ce travail purement matériel, la pensée s'évade et s'attache en silence à l'être cher qui portera ce vêtement rapiécé.

C'est alors que Marie soignera le vestiaire, si l'on peut s'exprimer ainsi, de Jésus devenu plus grand et que, selon la tradition, elle tissera elle-même la tunique sans couture. Vous connaissez peut-être cette gravure combien touchante qui représente Marie au pied du Calvaire, tenant la tunique de Jésus qu'on a crucifié, et disant tout simplement de son geste d'ostension : « C'est la tunique de mon fils ».

b) L'exemple de Marie, comme il est facile de le retrouver dans les « réalisations » de l'Œuvre des Tabernacles : ne s'attache-t-elle pas spécialement à revêtir Jésus dans la personne de son prêtre qui célèbre, perpétuant ainsi le geste maternel de Marie.

Non seulement elle fournira des ornements qu'on lui aura donnés et qu'elle aura remis en état, mais elle achètera les étoffes et les accessoires nécessaires pour en confectionner d'autres de toute pièce ; je ne crois pas me tromper en soulignant que la dépense majeure de l'Œvre s'applique aux ornements, c.-à-d. à ce qui touche le prêtre de plus près, ce qui se rapporte plus directement à l'auguste sacrifice de la messe, en définitive à N.-S. lui-même, perpétuant ainsi, j'aime à le redire, le geste de Marie.

c) Et cela nous ramène tout naturellement à examiner la part qui revient aux fidèles », aux associés directs de l'Œuvre sur ce sujet.

Les dames qui disposent de loisirs, ou pour parler plus exactement, qui prennent délibérément des heures sur leurs loisirs, se réunissent dans les différents ouvroirs que compte le diocèse. Elles y viennent travailler en commun ou bien chercher l'ouvrage que des mains diligentes leur préparent. Elles confectionnent, réparent ou embellissent selon les besoins des paroisses et les ressources de l'Œuvre. Elle adoptent en fait les principes du S. Curé d'Ars, qui pensait que pour lui-même tout était assez beau, mais que lorsqu'il s'agissait du culte divin, rien n'était assez somptueux.

Leur travail obscur s'apparente au labeur ingrat et consciencieux des ouvriers de nos cathédrales, qui considéraient que le plus petit ornement, destiné à prendre place près du pinacle, c.-à-d. à demeurer en fait inaperçu de la foule et complètement ignoré, méritait et exigeait autant de soin, il faut dire autant d'amour, que les statues exposées directement à la vue des fidèles. Et pendant les longues heures que dure un travail aussi minutieux, fruit de patiences et de veilles, comment l'ouvrière diligente ne songerait-elle pas qu'elle travaille comme Marie, la vraie patronne et le modèle de l'Œuvre des Tabernacles, pour la tunique du Christ, pour le vestiaire du Christ ?

II. — *L'exemple de Marie-Madeleine*

Qui de vous ignore jusque dans ses détails l'histoire de Marie-Madeleine et de la prodigalité avec laquelle elle brisa un vase d'albâtre plein du parfum le plus précieux pour le répandre sur les pieds du Sauveur ?

a) Tandis que Jésus se trouvait à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, vraisemblablement ami de Lazare et de ses sœurs, Marie s'approcha de Jésus. « Elle portait un vase d'albâtre, ayant la forme d'un flacon à long col, qui était rempli d'un parfum de grand prix ». Ce parfum,

fait de nard authentique, représentait une réelle valeur. Les flacons de parfum étaient étroitement bouchés et scellés. Quand on voulait répandre, en une fois, tout le contenu, il fallait briser le col, étroit et mince. C'était l'usage d'honorer ses hôtes, en versant sur leur tête quelques gouttes d'huile parfumée. C'est ce que fit Marie. Saint Jean ajoute qu'elle « oignit les pieds du Sauveur », qui étaient rejetés en arrière du lit-divan, sur lequel les convives étaient étendus, autour de la table, et « qu'elle les essuya avec ses cheveux ».

Vous connaissez la réaction des témoins, ce cri du moins : « A quoi bon cette perte ? » C'était en effet une prodigalité royale, car Marie venait de répandre en un instant sur les pieds de Jésus le salaire d'un journalier pendant un an. Et les disciples sont d'autant plus surpris qu'ils n'ont jamais vu traiter leur Maître avec une telle munificence, et il se laisse faire ! C'est pourquoi ils reviennent à la charge : « On aurait pu vendre ce parfum et en donner le prix aux pauvres ! » — « Que l'avarice parle haut, déclare Bossuet commentant cet épisode, quand elle peut se couvrir du prétexte de la charité ! »

Marie a entendu, et on devine aisément que la réaction de son âme ne correspond nullement à celle du Judas : est-ce ainsi qu'on apprécie et qu'on condamne son présent, son sacrifice ?...

Mais Jésus, lui aussi, a entendu, et le voici maintenant qui justifie et consacre le geste prodigue peut-être, mais princier, de Marie : « Elle a accompli envers moi une œuvre belle et bonne ». La cause est jugée : cette femme, avec son âme délicate, a compris qu'il ne suffit pas d'honorer Jésus dans ses pauvres : nos services doivent aller directement à sa personne, et nos ressources à son culte. Sans cela, sommes-nous bien sûrs que nous chercherions toujours Jésus dans le prochain et notre charité ne menacerait-elle pas de se figer dans la plus desséchante des philanthrophies ? Les âges de foi ont retenu la leçon : s'ils ont construit des hôtels-dieu pour abriter et soulager les membres souffrants du Christ, ils ont aussi élevé des cathédrales dont le but essentiel est d'abriter le corps glorieux du Christ dans l'hostie. En vérité l'œuvre de Marie, c'est Jésus qui l'a dit, était « belle et bonne », et d'avance elle justifie le luxe de l'art chrétien.

b) L'O. des T. n'est-elle pas aussi belle et bonne, qui se consacre spécialement avec l'amour de Madeleine, à honorer le corps et le sang de Jésus ? Sans doute le budget de l'Œuvre ne prévoit pas d'effusions de parfums de grand prix dans le sanctuaire, bien qu'il ne lui soit pas interdit de fournir à l'occasion de l'encens pour les églises pauvres ; mais elle leur procure, sinon des vases d'albâtre, dont l'usage serait par trop précaire, du moins des vases sacrés. Pour un seul exercice elle a donné neuf vases sacrés, calices, ciboires ou ostensoirs, aux églises et chapelles de ce diocèse. N'a-t-elle pas équipé superbement, et nous avons pu admirer cette générosité sans la taxer de prodigalité, une chapelle que vous aimez.

c) Comptant sur la générosité de ses amis et adhérents, elle a dû acheter de ses deniers certains de ces vases sacrés ; mais il en est d'autres qu'elle fait fabriquer avec les débris d'or et d'argent qui lui sont donnés. Une fidélité louable nous pousse à conserver dans quelque tiroir des objets précieux ayant appartenu à des êtres chers : pièces rares, montres en or, bagues, bracelets, colliers, et nous sommes tellement attachés à ces reliques qu'il nous semble que nous nous arrachons quelque fibre intime quand nous nous en séparons. Comme elle est plus louable encore la fidélité au Christ des âmes chrétiennes qui, dans un geste de leur conscience éclairée et généreuse, vont droit à tel tiroir, extraire d'un écrin tel bijou, tel brillant, telle montre arrêtée peut-être le soir de la mort d'un être inoublié, pour en faire un modeste paquet qu'on porte, souvent sous le couvert de l'anonymat, au directeur de l'Œuvre. Et ces bijoux, matière morte et inutilisée, vont devenir sous la main de l'artiste, matière vivante destinée à prendre sa place royale dans le calice ou le ciboire qui contiendra le corps et le sang du Christ. Comme nous serions honorés que Jésus descendît un jour sous notre toit et s'assît à notre table : en offrant des bijoux et de l'or pour abriter son corps divin, c'est toujours Jésus que nous accueillons chez nous.

A ceux qui n'ont rien, soit qu'ils n'aient jamais rien eu, soit qu'ils aient déjà tout donné, il reste la possibilité et la joie de s'associer à l'Œuvre des Tabernacles en apportant leur cotisation, modeste ou somptueuse. Qu'ils se rassurent : si leur entourage critique leur geste, le Maître, dont le témoignage est plus précieux que tous les autres, l'approuve hautement comme il approuva celui de Madeleine. Il dit de vous, chère associée, comme jadis de Marie : « Elle a accompli envers moi une œuvre belle et bonne. »

III. — *L'exemple de Joseph d'Arimathie*

Pendant sa vie terrestre Jésus n'avait rien à lui, pas même où reposer sa tête. Quand il sera mort pour les hommes, ceux-ci ne lui feront-ils pas l'offrande d'un tombeau ? Pour l'honneur de l'humanité, on va traiter Jésus avec dignité. « Comme le soir tombait, dit l'Evangile (nous sommes au soir du Vendredi Saint), il vint un homme riche d'Arimathie, nommé Joseph, qui était, lui aussi, disciple de Jésus. Il alla trouver Pilate et lui demanda le corps de Jésus. Alors Pilate ordonna de le lui remettre. Et Joseph, ayant pris le corps, l'enveloppa d'un linceul propre et il le déposa dans le tombeau neuf, qu'il avait taillé dans le roc pour lui-même ».

Joseph d'Arimathie fait bien les choses. Il enveloppe le corps du Christ dans un linceul de fin lin, qui n'avait pas encore servi et qu'il venait d'acheter, et le dépose dans la dernière maison terrestre qu'il s'était réservée à lui-même, son tombeau.

Le tombeau de Jésus, aucun être humain n'y participera plus jamais, car le Christ ressuscité n'a pas de tombeau, et il faut rejeter l'habitude erronée qui a quelques fois porté les chrétiens à appeler de ce nom le reposoir du Jeudi Saint. Un tombeau ne peut contenir qu'un mort ; nos tabernacles comme nos reposoirs contiennent un vivant, le seul Vivant.

Mais il nous reste l'honneur et la joie de confectionner les linges d'autel sur lesquels reposera à la messe son corps glorieux. Oui, en absolue vérité, il repose sur les linges que la piété chrétienne, se soumettant aux exigences de la liturgie et leur gardant pour cette raison la sobriété requise, a confectionnés pour le recevoir.

Ce ne sont pas des offrandes mortes ces linges d'autel, puisque ceux qui les ont taillés savaient qu'ils participeraient ainsi au sacrifice de l'autel. Ce ne sont pas des offrandes mortes, parce que les chrétiens se souviennent que le prêtre dépose toujours en pensée sur le corporal les hosties de nos sacrifices quotidiens. Et toutes ces hosties invisibles, mais réelles, elles sont unies à l'hostie pure, sainte, immaculée, que le prêtre élève au-dessus de l'humanité coupable pour in-